

AVANT VOTRE VISITE

Vous souhaitez passer une journée dans l'un de nos parcs ? Nous vous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue. Les parcs Plopsa ont été conçus avec le plus grand soin et l'attention requise pour tous nos visiteurs. Ce guide a été réalisé pour rendre votre séjour dans nos parcs le plus agréable possible et préparer votre journée au mieux. Il passe en revue les équipements et services que les personnes à mobilité réduite peuvent utiliser et fournit une vision de notre politique en ce qui concerne l'accès aux attractions pour les personnes à mobilité réduite.

PARKING

Dans tous les parcs Plopsa, il y a des places de parking adaptées et réservées. Ces places de parking sont disponibles pour les détenteurs d'une carte de parking pour personnes à mobilité réduite. Le parking est payant pour tout le monde.

BILLETS D'ENTRÉE

Plopsa applique des tarifs avantageux pour les personnes à mobilité réduite. Ces billets d'entrée sont uniquement en vente à la caisse. Etant donné que nos collaborateurs ne sont pas habilités à évaluer un handicap (non) visible, nous demandons de toujours présenter une déclaration valable (*) d'un médecin indépendant, qui confirme que vous n'êtes pas en mesure de visiter le parc et/ou les attractions sans aide et/ou que vous n'êtes pas en mesure de faire des files d'attente. Les personnes en fauteuil roulant ou les personnes non voyantes ne doivent pas présenter cette déclaration. Les accompagnateurs d'utilisateurs de fauteuil roulant et de personnes non voyantes bénéficient d'un accès gratuit. Les tarifs d'entrée normaux sont en vigueur pour les autres accompagnateurs. Vous recevrez un bracelet après avoir acheté votre billet. Il vous donne accès à l'entrée alternative des attractions. Veuillez toujours porter votre bracelet et le présenter sur demande. (*) La déclaration ne doit pas dater de plus d'1 an

CHIENS D'ASSISTANCE

Les chiens d'assistance sont autorisés dans le parc. Nous demandons toutefois qu'ils soient dotés de la veste ou du collier pour chien légal officiel. En tant que propriétaire, vous devez également être en possession d'un permis qui démontre que le chien a été entraîné dans un centre d'entraînement agréé.



ACCOMPAGNATEURS

Un accompagnateur doit avoir 15 ans minimum et doit être en mesure d'aider la personne à mobilité réduite qu'il accompagne lorsque cela s'avère nécessaire. Etant donné que nos collaborateurs ne sont pas autorisés à aider physiquement les visiteurs à monter dans ou descendre des attractions, il relève de la responsabilité de l'accompagnateur d'aider physiquement la personne à mobilité réduite qu'il accompagne à monter dans ou descendre de l'attraction. L'accompagnateur est responsable de la communication correcte et complète à la personne à mobilité réduite qu'il accompagne des informations relatives à l'accessibilité, des informations spécifiques concernant la sécurité et des informations spécifiques en cas d'évacuation de toutes les attractions, dont il a pris connaissance. L'accès à une attraction pour une personne à mobilité réduite est autorisé quand l'accompagnateur accompagne la personne à mobilité réduite.

FAUTEUILS ROULANTS

A l'accueil, un nombre limité de fauteuils roulants est mis gratuitement à disposition. Vous pouvez utiliser un fauteuil roulant pendant la durée de votre visite du parc moyennant le paiement d'une caution de 5 € et la remise d'une pièce d'identité. Il est recommandé de réserver préalablement si vous souhaitez profiter de ce service, étant donné que le nombre de fauteuils roulants disponibles est limité. Vous pouvez réserver via plopsaindoorhasselt.be.



ACCESSIBILITÉ DES ATTRACTIONS

Plopsa vise à rendre le plus d'attractions possible facilement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour des raisons pratiques et de sécurité, cela n'est malheureusement pas possible pour toutes les attractions. Tous les visiteurs doivent toujours être en mesure de pouvoir s'asseoir en toute sécurité et de pouvoir se tenir durant le trajet. En cas d'évacuation éventuelle, certaines attractions requièrent une bonne autonomie. Et pour plusieurs de nos attractions, une notion totale du temps et de l'espace est indispensable pour pouvoir garantir la sécurité durant le trajet. C'est pourquoi quelques attractions ne sont pas accessibles aux personnes avec un handicap physique, aux personnes non voyantes et aux personnes avec un handicap mental. Pour les sourdes, toutes les attractions sont accessibles.



Les attractions suivantes ne sont pas accessibles aux **personnes avec un handicap mental**

Les Chaises Volantes

Les attractions suivantes ne sont pas accessibles aux **personnes avec un handicap physique**

Les Chaises Volantes
Le Vieux Rafiot
L'Arbre à Jeux

La Brigade du Feu
La Glissoire
La Montagne d'escalade

Les attractions suivantes ne sont pas accessibles aux **personnes non voyantes**

La Glissoire
L'Arbre à Jeux

La Montagne d'escalade
Le Radeau

Par ailleurs - également pour des raisons de sécurité-, un nombre maximum de personnes à mobilité réduite pouvant visiter les attractions simultanément est en vigueur pour toutes les attractions. Aussi pour les groupes une déclaration valable d'un médecin indépendant est nécessaire. Pour les groupes avec des personnes ayant le même handicap un seul document justificatif est suffisant. Vu la capacité limitée des attractions, il n'est pas possible d'utiliser l'accès alternatif en tant que groupe. Nous vous conseillons de répartir les groupes en unités de 3 à 4 personnes, accompagnateur inclus. En cas de doute, veuillez contacter info@plopsa.be.

ACCÈS ALTERNATIF AUX ATTRACTIONS

La plupart des attractions et des salles de théâtre sont accessibles via la sortie. Tant les personnes à mobilité réduite que leur accompagnateur et 2 personnes supplémentaires maximum peuvent en faire usage. Si vous êtes une famille de plus de 4 personnes et que vous souhaitez bénéficier de cette règle de priorité, vous devez impérativement contacter au préalable et par écrit le secrétariat de direction via info@plopsa.be.

Certaines attractions ne sont pas accessibles par la sortie

La Glissoire

TOILETTES ET PREMIERS SECOURS

Toutes les toilettes sont équipées pour les personnes à mobilité réduite. Pour une assistance spécifique, vous pouvez toujours vous adresser au poste de premiers secours dans le parc.

BOUTIQUES ET RESTAURANTS

Toutes les boutiques et tous les restaurants sont accessibles à tous.

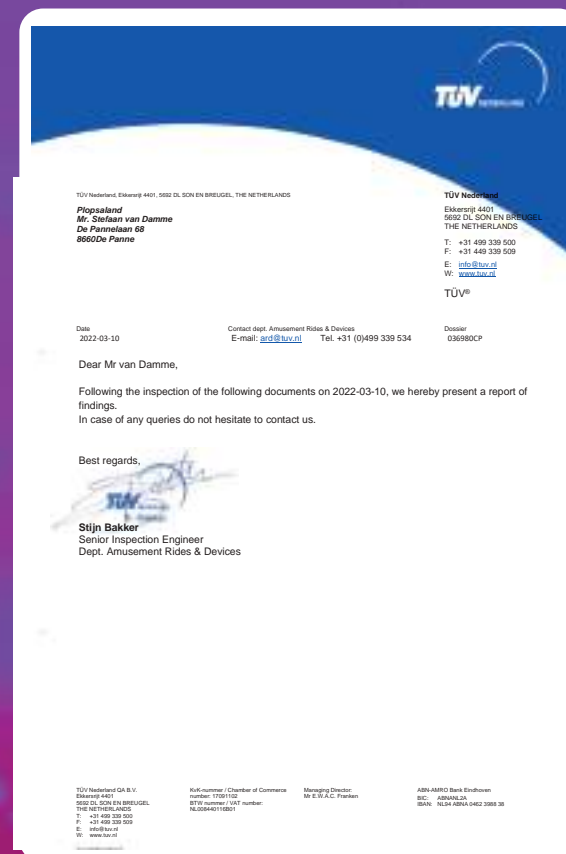


DÉCLARATION DE CONNAISSANCE

En effet, en tant que parc d'attractions, Plopsa doit tenir compte de deux lois pour sa politique en matière de visiteurs souffrant d'un handicap. Mais ces deux lois sont contradictoires. Il y a d'une part la loi du 10 mai 2007 pour lutter contre la discrimination. D'autre part, il y a la loi du 10 juin 2001 relative à l'exploitation d'attractions. Celle-ci stipule que l'exploitant d'une attraction est tenu d'effectuer une analyse des risques pour prouver que l'attraction satisfait aux obligations en matière de sécurité. L'exploitant est également tenu d'appliquer les résultats pendant l'exploitation en prenant d'éventuelles mesures préventives à l'égard de certains groupes cibles. En plus d'une analyse de risques interne, Plopsa est le premier parc d'attractions en Belgique à avoir décidé de confier ces analyses de risques à une tierce partie, à savoir TÜV, cf. rapport ci-après, suite à des incidents et expériences antérieures avec des attractions similaires. C'est sur la base de ces analyses que nous déconseillons fortement l'accès à certaines attractions (voir ci-dessus) aux visiteurs souffrant d'un handicap mental, physique et/ou visuel.

Si l'accompagnateur d'un visiteur souffrant d'un handicap estime que l'attraction ne présente aucun danger et souhaite quand-même y accéder avec la personne qu'il accompagne, nous ne refuserons ni n'approuverons cet accès sur la base de la loi contre la discrimination. Le cas échéant, nous exigeons néanmoins un accompagnement de 1 accompagnateur par gondole, et ce principalement dans l'éventualité d'une évacuation. L'accompagnateur est également tenu de signer un document par lequel il déclare être informé que Plopsa déconseille fortement l'accès à certaines attractions sur la base des analyses de risques mentionnées plus haut et par lequel il déclare qu'il a pris connaissance des informations concernant l'accessibilité, des informations spécifiques concernant la sécurité et des informations spécifiques en cas d'évacuation de toutes les attractions et qu'il a communiqué toutes ces informations correctement et complètement à la personne à mobilité réduite qu'il accompagne.

Le document à signer, la "déclaration de connaissance", est disponible à l'accueil/caisse. Ce document doit toujours être montré pour accéder aux attractions que Plopsa déconseille fortement. Bien entendu les conditions générales d'accessibilité aux attractions restent d'application comme indiquées sur le panneau de chaque attraction.



PRIVACY DISCLAIMER

Toutes les informations concernant le traitement de vos données personnelles, telles que les personnes à qui vous pouvez adresser vos questions et les droits que vous pouvez exercer, se trouvent sur www.plopsa.com/privacy.

COORDONNÉES GÉNÉRALES

Si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question dans cette brochure, veuillez nous contacter via info@plopsa.be.

RÉDITE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ GUIDE POUR LEURS ACCOMPAGNATEURS



SÉCURITÉ

Ces pictogrammes sont en complément de l'information que vous pouvez retrouver dans la brochure. Sur les panneaux des attractions vous trouverez les pictogrammes de sécurité à prendre en compte avant d'accéder à l'attraction.



**Informations supplémentaires****Informations spécifiques concernant la sécurité****Informations spécifiques en cas d'évacuation**

- Accessible
- Accompagné d'un adulte
- Pas accessible

Certaines parties de cette attraction se trouvent dans l'obscurité complète

Cette attraction n'est pas accessible via la sortie

L'entrée et la sortie ont un éclairage limité

Cette attraction ne dispose pas de barres de sécurité

Dans cette attraction, l'espace disponible est tellement limité que seuls de petits enfants peuvent se faire accompagner

Vous êtes confronté à des mouvements impétueux et inopinés

Cette attraction comporte différents effets spéciaux qui peuvent exercer une influence sur les sens

Vous devez être en mesure de vous tenir et rester droit

Vous devez avoir un contrôle total de vos mouvements et de votre coordination

Vous devez pouvoir monter et descendre par vous-même ou avec l'aide de votre accompagnateur

Vous devez pouvoir monter et descendre rapidement par vous-même ou avec l'aide de votre accompagnateur

Vous devez pouvoir emprunter les escaliers par vous-même ou avec l'aide de votre accompagnateur

Vous devez pouvoir vous tenir et rester debout

Vous devez pouvoir vous tenir et rester droit

Vous devez peut-être descendre une échelle ou un escalier raide par vous-même ou avec l'aide de votre accompagnateur

En cas d'incendie, vous devez pouvoir quitter le bâtiment ou la gare très rapidement par vous-même ou avec l'aide de votre accompagnateur

Vous devez peut-être changer de bateau par vous-même ou avec l'aide de votre accompagnateur



Attraction	Accessible	Accompagné d'un adulte	Pas accessible	Certaines parties de cette attraction se trouvent dans l'obscurité complète	Cette attraction n'est pas accessible via la sortie	L'entrée et la sortie ont un éclairage limité	Cette attraction ne dispose pas de barres de sécurité	Dans cette attraction, l'espace disponible est tellement limité que seuls de petits enfants peuvent se faire accompagner	Vous êtes confronté à des mouvements impétueux et inopinés	Cette attraction comporte différents effets spéciaux qui peuvent exercer une influence sur les sens	Vous devez être en mesure de vous tenir et rester droit	Vous devez avoir un contrôle total de vos mouvements et de votre coordination	Vous devez pouvoir monter et descendre par vous-même ou avec l'aide de votre accompagnateur	Vous devez pouvoir monter et descendre rapidement par vous-même ou avec l'aide de votre accompagnateur	Vous devez pouvoir emprunter les escaliers par vous-même ou avec l'aide de votre accompagnateur	Vous devez pouvoir vous tenir et rester debout	Vous devez pouvoir vous tenir et rester droit	Vous devez peut-être descendre une échelle ou un escalier raide par vous-même ou avec l'aide de votre accompagnateur	En cas d'incendie, vous devez pouvoir quitter le bâtiment ou la gare très rapidement par vous-même ou avec l'aide de votre accompagnateur	Vous devez peut-être changer de bateau par vous-même ou avec l'aide de votre accompagnateur
Carrousel	< 100 cm	≥ 100 cm																		
K3 Disco	< 100 cm	≥ 100 cm																		
L'Arbre à Jeux	< 85 cm	≥ 85 cm	≥ 100 cm										X		X	X		X	X	
L'Auto-école	< 85 cm	≥ 85 cm	≥ 140 cm					X												
La Brigade du Feu	< 85 cm	≥ 85 cm	≥ 100 cm				X	X					X		X	X		X		
La Glissoire	< 85 cm	≥ 85 cm	≥ 100 cm		X		X	X							X		X	X	X	
La Mer en Furie	< 96 cm	≥ 96 cm	≥ 120 cm						X								X			
La Montagne d'escalade	< 100 cm	≥ 100 cm	≥ 120 cm																	
La Piscine à Balles	< 100 cm	≥ 100 cm	≥ 140 cm					X												
La Ronde des Canards	< 100 cm	≥ 100 cm					X													
Le Jardin de Bumba	< 100 cm	≥ 100 cm						X												
Le Jardin de Maya	< 100 cm	≥ 100 cm																		
Le Phare	< 96 cm	≥ 96 cm	≥ 120 cm					X	X											
Le Radeau	< 100 cm	≥ 100 cm					X						X							X
Le Théâtre	< 100 cm	≥ 100 cm																		
Le Vieux Rafiot	< 100 cm	≥ 100 cm						X												
Les Autos Tamponneuses	< 100 cm	≥ 100 cm	≥ 140 cm					X												
Les Chaises Volantes	< 100 cm	≥ 100 cm	≥ 120 cm					X			X	X	X		X		X	X		
Les Fontaines Dansantes	< 100 cm	≥ 100 cm																		
Les Grenouilles	< 100 cm	≥ 100 cm						X												
Les Jeux d'Eau	< 100 cm	≥ 100 cm																		
Les Petits Bateaux	< 96 cm	≥ 96 cm	≥ 130 cm					X												
Les Vélos Volants	< 85 cm	≥ 85 cm	≥ 120 cm					X												
Wickie Coaster	< 90 cm	≥ 90 cm	≥ 120 cm	X		X			X		X		X			X	X	X	X	